

Rôle du néphrologue

Le néphrologue signe le contrat de trajet de soins IRC lors d'une consultation.

Il s'engage alors à

- développer et mettre à jour un partenariat avec le médecin généraliste et les autres dispensateurs de soins;
- renvoyer le patient chez le médecin généraliste
- se concerter et communiquer avec le médecin généraliste du patient, en particulier lors de l'établissement du planning de soins;
- assister le médecin généraliste et, le cas échéant, l'équipe des autres dispensateurs de soins.

L'objectif étant d'optimiser la qualité des soins et d'augmenter ou de maintenir au maximum la qualité de vie et l'autonomie du patient.

Il peut également compléter la « prescription néphro » pour le diététicien dans laquelle il indiquera les points d'attention pour l'année en cours.